



PIÈCE 1-1



**Résumé non
technique**



***Rapport de présentation du SCOT de la
Communauté de Communes de la Haute Saintonge***



Sommaire

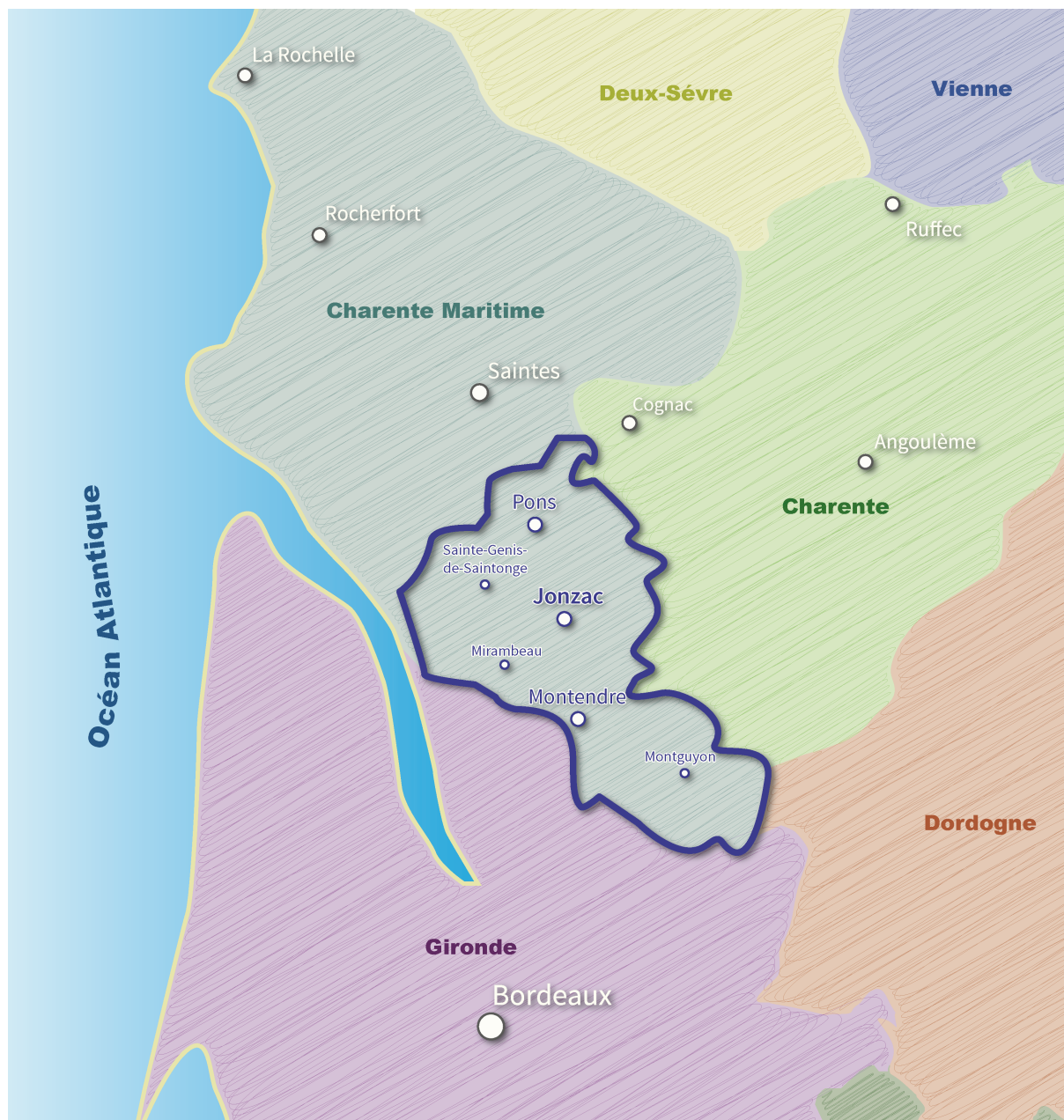
1. INTRODUCTION : LE TERRITOIRE DU SCOT DE LA CDC DE LA HAUTE-SAINTONGE	4
LE TERRITOIRE DE L'ELABORATION DU SCOT DE LA HAUTE-SAINTONGE.	4
LA COMPOSITION DU DOSSIER SCOT.	5
2. DIAGNOSTIC ET ENJEUX PROSPECTIFS	6
2.1 LES GRANDS INDICATEURS CHIFFRES DU TERRITOIRE :ET LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC	6
2.2 L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	10
2.4 LES ENJEUX ET OPPORTUNITES LIES A L'ENVIRONNEMENT ET AU CADRE DE VIE :	12
3. DES ENJEUX AU PROJET DE PADD ET AU DOO	13
3.1 DES SCENARIOS	13
SCENARIO 1 – LA RUPTURE INTERNE	13
SCENARIO 2 – LE LABORATOIRE DU TOURISME DURABLE	13
SCENARIO 3 – LA RURALITE INNOVANTE	13
3.2 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)	14
3.2 LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)	16
LES OBJECTIFS CHIFFRES POUR ECONOMISER L'ESPACE	19
4. ARTICULATION DES DOCUMENTS AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES.	20
5. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	21
BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE :	21
CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET PRESERVATION DES RESSOURCES :	21
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES :	21
PAYSAGE :	21
6. INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT	22



I. Introduction : le territoire du SCoT de la Cdc de la Haute-Saintonge

Le territoire de l'élaboration du SCoT de la Haute-Saintonge.

L'élaboration du SCoT de la Haute-Saintonge couvre le territoire CdC de la Haute-Saintonge, soit 129 communes. La Communauté des Communes a été créée en 1992. En 2014, elle s'agrandit avec la fusion de la Communauté des Communes de la région de Pons.





La composition du dossier SCoT.

Le dossier de SCoT se compose :

- D'un rapport de présentation qui analyse le territoire, retrace les réflexions prospectives, explique les choix du projet, évalue ses incidences sur l'environnement, explique l'articulation du SCoT avec les autres documents, et justifie la consommation d'espace ;
- D'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les grandes orientations du projet de territoire à 20 ans ;
- D'un Document d'Orientation et D'Objectifs (DOO) qui traduit réglementairement le PADD et dont les objectifs s'appliquent aux documents locaux d'urbanisme.

2. Diagnostic et enjeux prospectifs

2.1 Les grands indicateurs chiffrés du territoire : et les enjeux du diagnostic

➤ Territoire :

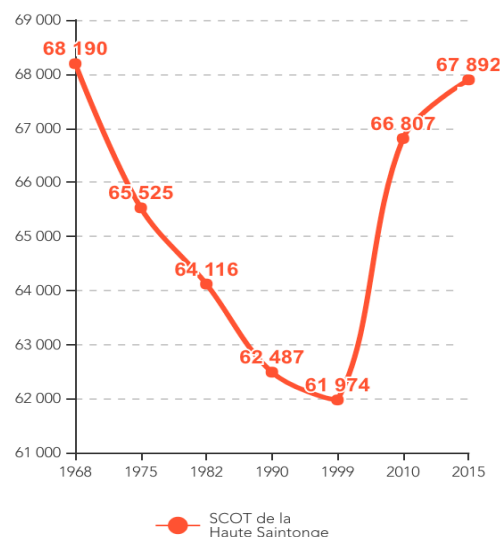
- 1 intercommunalité,
- 129 communes
- pour 174 000 hectares
- dont 34 000 hectares de forêt
- et 93 302 hectares agricoles.

➤ Population

Depuis 1999, une augmentation forte même si elle est atténuée par la crise entre 2010 et 2015.

Un vieillissement de la population et une évolution des modes de vie qui aboutissent à une diminution de la taille des ménages.

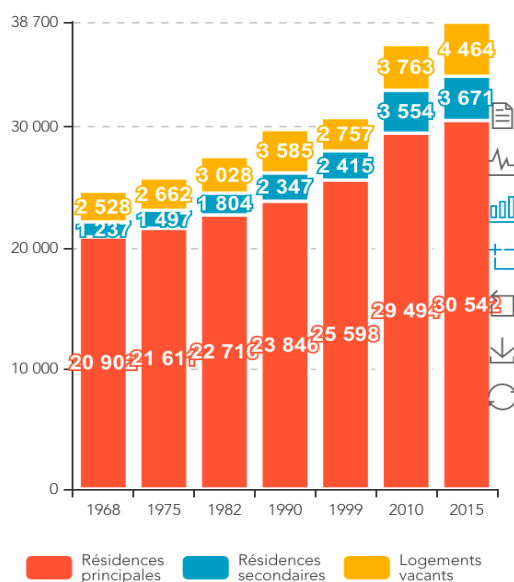
Population depuis 1968 :



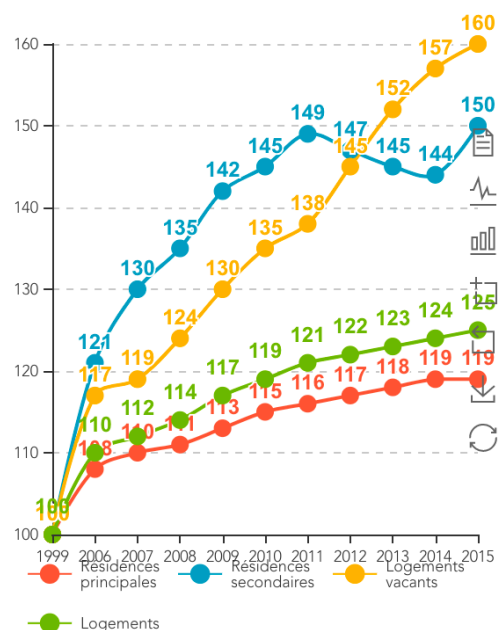
➤ Habitat :

- 38677 logements en 2015,
- dont 3671 résidences secondaires et 4464 logements vacants soit 11,5 %;

Nombre de résidences principales, secondaires

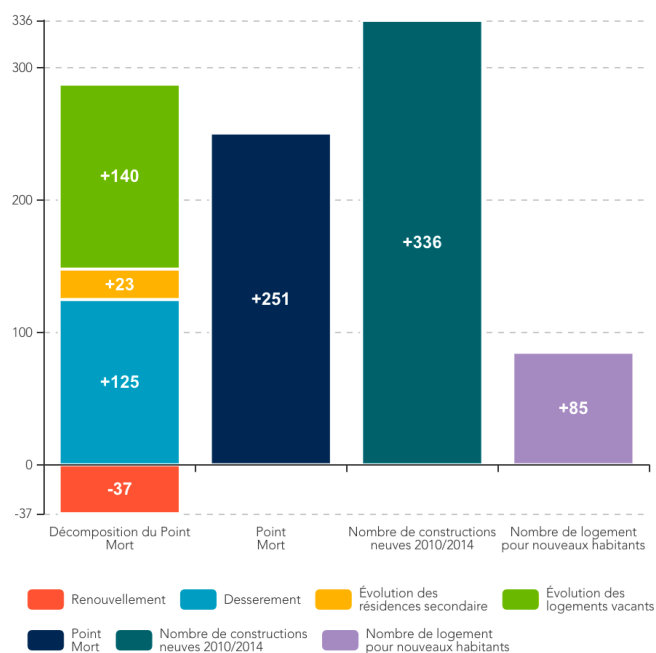


Évolution des logements par type depuis 1999



- 2,19 personnes par ménages en moyenne (supérieur à l'échelle départementale), avec des tailles variables selon les espaces de vie (2,09 sur le bassin de Mirambeau contre 2,22 sur ceux de Montendre et Montguyon.) ;
449 logements construits par an en moyenne entre 2008 et 2013 et 336 entre 2010 et 2014
- 49% de la construction neuve (soit 169 logements) pour assurer le maintien de la population entre 2008 et 2013 contre 74% en 2015 (251 logements) : c'est l'effet du ralentissement lié à la crise

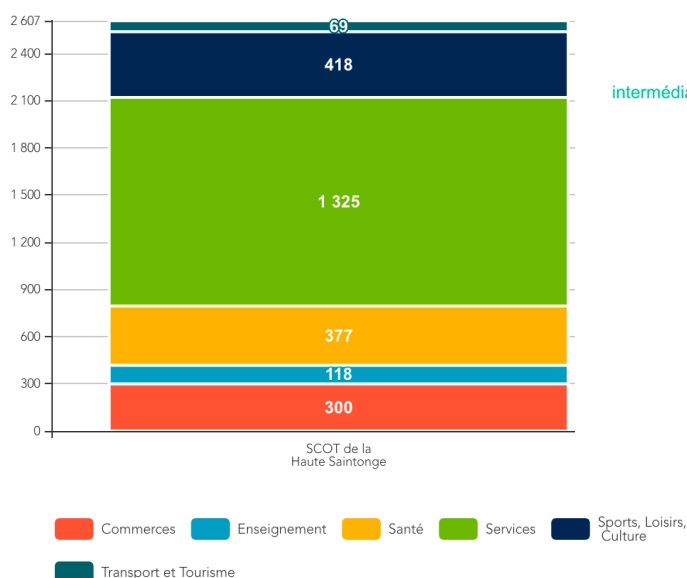
Décomposition du point mort 2015 :



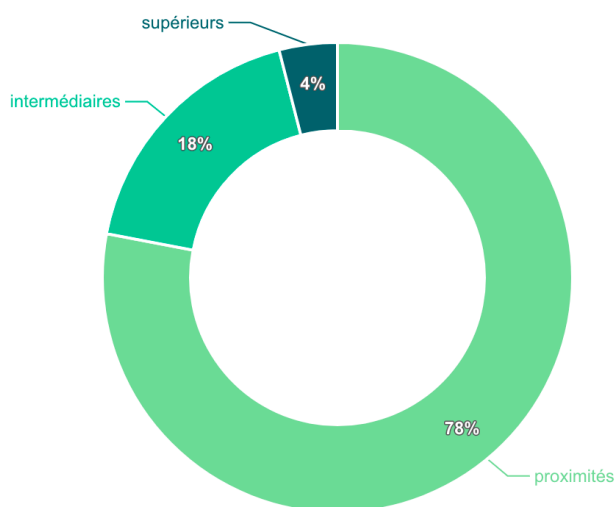
➤ Equipements et services :

2 341 équipements et services, soit 337 équipements pour 10 000 habitants (382 / 10 000 habitants en Charente-Maritime)

Typologie des équipements en 2017



Part des équipements supérieurs, intermédiaires et de proximités en 2017



➤ Population active :

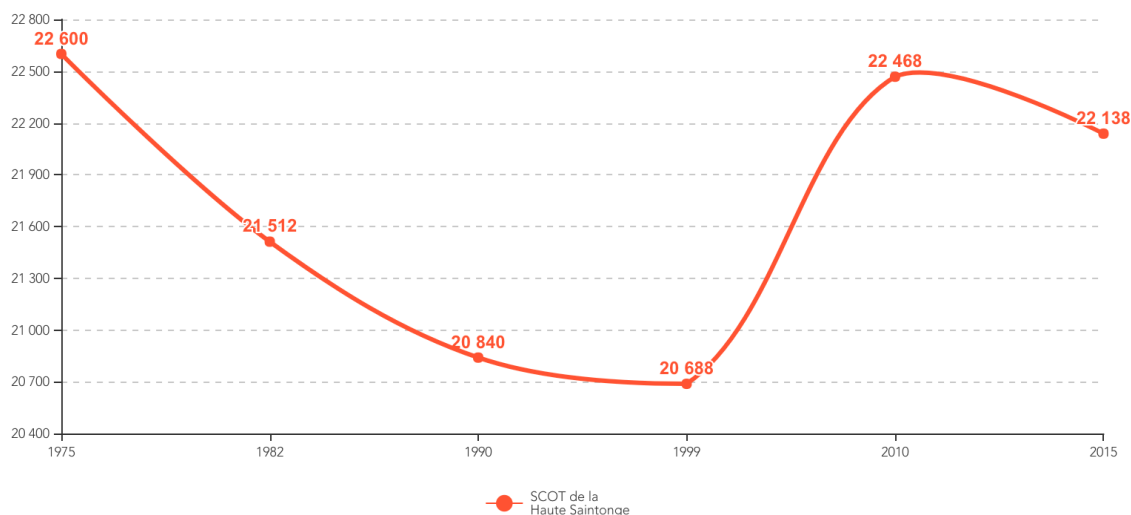
- 29 181 actifs en 2015, un taux d'emploi de 64 % supérieur à l'échelle départemental ;
- 70% des actifs occupés travaillent au sein du territoire ;
- Un taux de chômage en progression avec une pointe liée à la crise à 13,5% en 2015 contre 9,5 en 2013, mais inférieur sur le long terme aux territoires de comparaison ;

- Un revenu médian de 18 093 euros en deçà du revenu médian à l'échelle du département ;

➤ Economie :

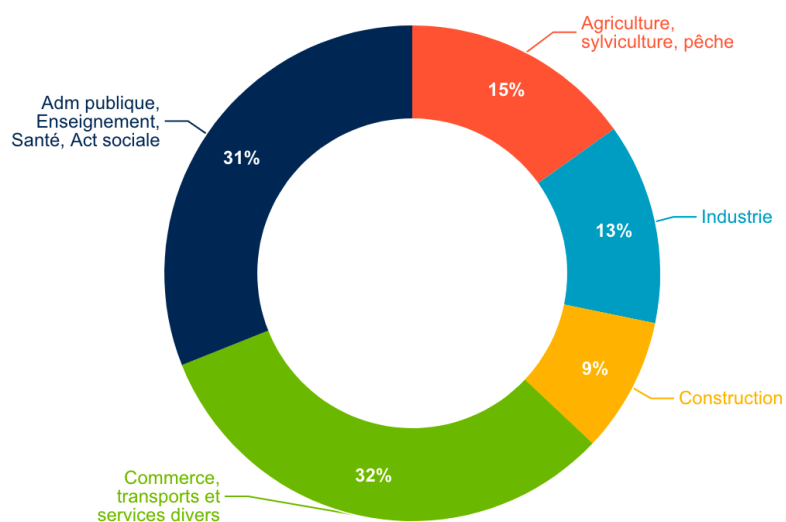
- 22 138 emplois en 2015.

Emplois depuis 1975 :



- 15% des emplois dans l'agriculture, respectivement 32% et 31% dans le commerce, transport et services divers et l'administration publique, l'enseignement et l'action sociale.

Emplois par grands secteurs économiques en 2015 :



- Un taux de concentration de l'emploi de 89% en 2015 en augmentation entre 2008 et 2015
- 24 zones d'activités économiques sur environ 200 ha, un taux d'occupation de 90% des ZAE.
- 4 hôtels et pépinières d'entreprises.



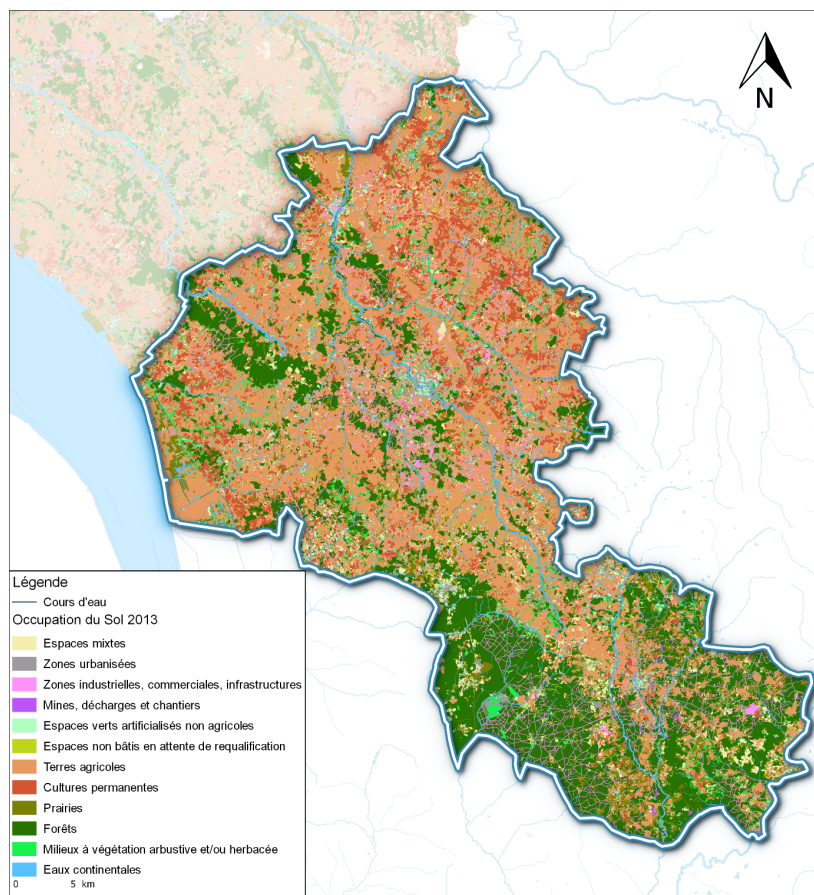
Les enjeux :

- ➡ Une croissance démographique qui profite de divers facteurs : attractivité du littoral de Charente-Maritime, attractivité de la métropole Bordelaise, et de facteurs internes avec un cadre de vie agréable, un bon niveau d'équipement, résultat d'une politique d'aménagement d'irrigation du territoire.
- ➡ Une attractivité incitée et entretenue par des prix de l'immobilier relativement bas et une pression foncière faible.
- ➡ Un vieillissement de la population qui interroge sur le renouvellement de la population, phénomène amplifié par une attractivité choisie du territoire pour les séniors et retraités.
- ➡ Des centres qui n'attirent plus, qui perdent de la population, qui voient la vacance de leurs parcs de logements grimper.
- ➡ Une inscription du territoire à réfléchir à une échelle plus large, au regard des dynamiques extérieures notamment le phénomène de métropolisation de Bordeaux, sans pour autant perdre de vue les caractéristiques qui font de la Haute-Saintonge un territoire attractif : ses paysages, son cadre de vie, sa ruralité.
- ➡ Une croissance timide de l'emploi, portée principalement par une tertiarisation de l'économie et notamment l'augmentation d'emploi dans les services marchands et non marchands.
- ➡ Une résilience territoriale face à la crise de l'appareil productif, qui a vu le jour en proposant des services et filières innovantes, afin de faire face aux mutations économiques. Le territoire aura à répondre à l'émergence, et au développement de nouvelles filières pour continuer à innover, et maintenir la dynamique engagée.
- ➡ Un accompagnement efficace des entreprises et activités dans leur développement, permis par une offre de pépinières et hôtels d'entreprises adaptée, qui devra à l'avenir veiller à la pérennisation de ces activités par une offre adaptée au parcours résidentiel des entreprises accueillies.
- ➡ Une activité thermale qui participe à l'attractivité du territoire et à sa promotion avec le développement d'une image de marque autour de l'eau thermale de Jonzac par sa déclinaison en gamme cosmétique. « le produit au service du territoire, le territoire au service du produit ».
- ➡ Une offre de service et d'équipement qui participe à la vitalité et à l'animation du territoire. Cette offre est à renouveler et à faire évoluer pour attirer et fixer des nouveaux habitants, résidents ou touristes.

Le diagnostic du SCoT révèle que si les caractéristiques et les évolutions sont différentes entre ces secteurs, elles n'en sont pas moins complémentaires pour tracer les lignes d'un projet commun.

2.2 L'Etat Initial de l'Environnement

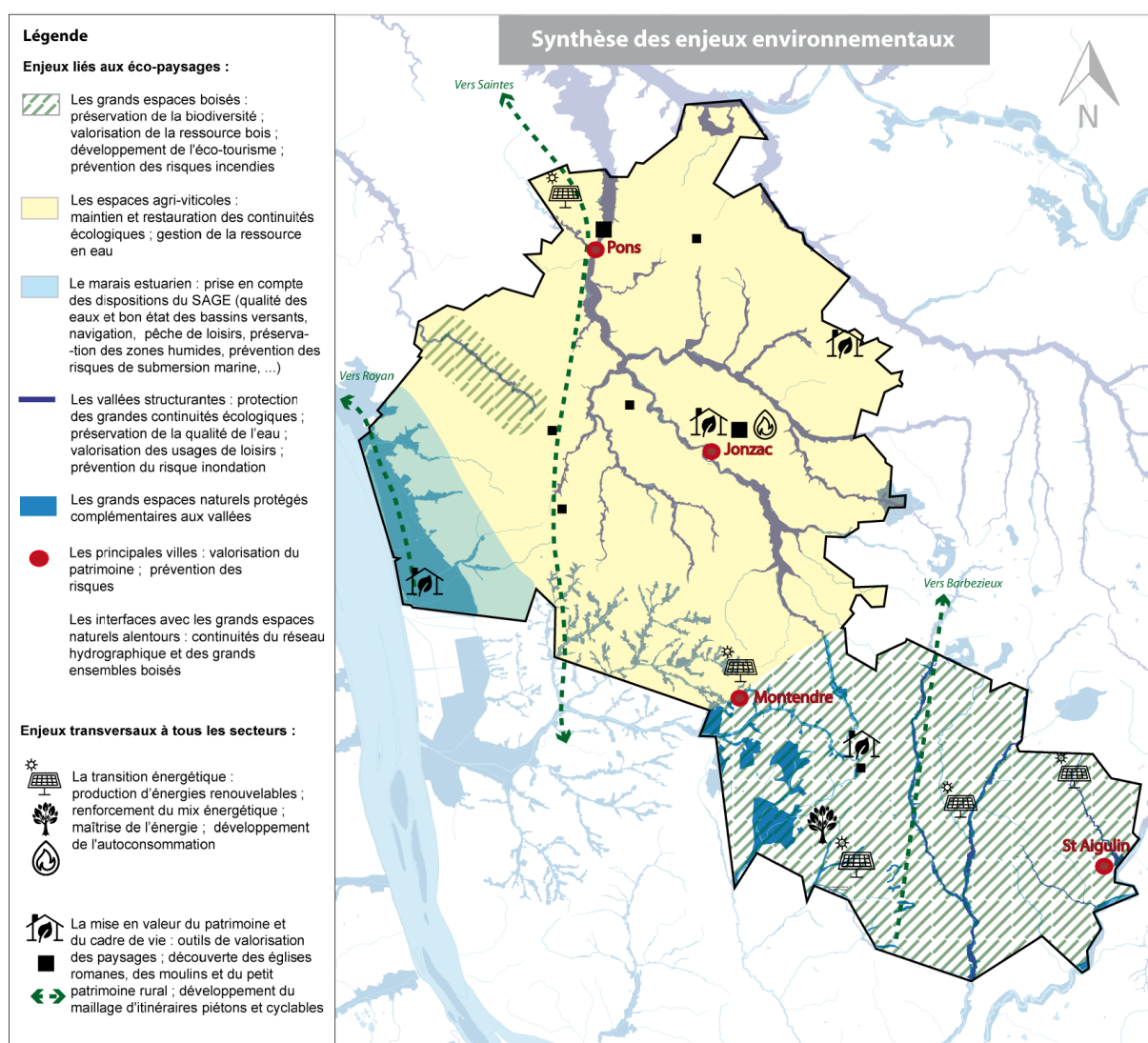
- La géographie, l'agriculture, l'eau, la forêt, jouent un rôle majeur dans la structuration des paysages qui constituent une des facettes les plus perceptibles de l'identité du territoire. Les trajets routiers, les points hauts, peu nombreux, offrent des vues sur la diversité des paysages qui présentent des contrastes enrichissants (du bassin viticole de la Charente aux forêts de la Double et aux marais de l'estuaire) pour un cadre de vie rural, paisible, de qualité.



- Cette diversité des paysages révèle de vastes ensembles de milieux naturels, reliés aux territoires voisins par les massifs forestiers et les systèmes hydrographiques qui hébergent la plus grande richesse de biodiversité du territoire et sont, pour les vallées, protégées pour leur appartenance au réseau Natura 2000. Cette diversité de paysages est particulièrement bien appréhendée et gérée par la Communauté des Communes qui a su développer de nombreux outils de communication et équipements de valorisation des paysages.
- L'agriculture et la viticulture tiennent une place déterminante du point de vue économique et dans la gestion de l'espace, par les superficies occupées comme par les spécialisations des productions. Ces activités sont très fortement liées à la ressource en eau. Cette ressource est un bien commun particulièrement important, au cœur de problématiques complexes, du fait de la nature des aquifères dont certains, nappes libres ou rivières, sont vulnérables aux pollutions. Ressource par nature partagée entre les usagers et entre les territoires, l'équilibre entre la satisfaction des différents usages et le bon état global des eaux est un objectif défendu par un ensemble de documents cadres, dont certains sont mis en œuvre (les plans de gestion des étiages ou le SAGE Estuaire) tandis que d'autres sont en cours d'élaboration (3 SAGE).
- Le territoire possède d'autres ressources naturelles qui soutiennent son développement : les ressources minérales ont été au cœur d'activités importantes par le passé mais leur exploitation est aujourd'hui réduite. Au contraire, l'énergie renouvelable constitue par nature une ressource inépuisable pour laquelle la Haute-Saintonge ne manque pas de potentiels : les démarches

engagées fixent des objectifs ambitieux de valorisation de l'énergie solaire, de l'énergie-bois, de la géothermie. Dans une perspective d'économie circulaire, l'engagement dans une gestion raisonnée des ressources, notamment des déchets et rejets (démarche d'écologie industrielle territoriale, valorisation des déchets, production de biogaz par l'ISDND...) conforte l'orientation de la Haute-Saintonge vers un territoire engagé en faveur de l'innovation énergétique et de la qualité environnementale.

- Le développement urbain s'effectue sans grande violence autour d'une myriade de bourgs et de villages, fondus dans les paysages, mais avec toutefois des extensions linéaires autour des villes principales qui portent les germes d'une banalisation de l'espace urbain périphérique. Les communes contiennent un patrimoine historique particulièrement riche et des qualités architecturales remarquables qui jouent un rôle important dans la perception de l'identité de la Haute-Saintonge et qui ajoutent à son attractivité touristique une dimension culturelle.



2.4 Les enjeux et opportunités liés à l'environnement et au cadre de vie :

- Un développement urbain qui s'effectue sans grande pression autour d'une myriade de bourgs et de villages, fondus dans les paysages, mais avec toutefois des extensions linéaires autour des villes principales qui portent les germes d'une banalisation de l'espace urbain périphérique.
- La préservation des boisements qui permettent de donner du relief et d'animer les paysages : avec la régression des systèmes bocagers qui prévalaient dans un contexte de polyculture-élevage, les paysages s'uniformisent et se banalisent.
- La maîtrise de l'urbanisation linéaire amorcée et le maintien des zones de coupures naturelles entre la ville et l'espace naturel et rural.
- La diversité des peuplements forestiers pour maintenir l'intérêt paysager de ces espaces.
- L'innovation dans l'architecture et les formes urbaines en lien avec la qualité des paysages et une ambition de modernité
- L'articulation des continuités écologiques avec des ensembles écologiques plus vastes : l'estuaire de la Gironde avec les spécificités de la biodiversité qui en résultent (intérêts pour les oiseaux, milieux de marais...), les vallées (Seudre, Seugne, Lary et Palais, Dronne), les forêts (Double)...
- La gestion des obstacles aux continuités écologiques : traversée du territoire par l'autoroute et des routes à trafic important, projet de ligne LGV, malgré une réflexion en amont sur les éléments potentiellement reconnectant.
- Les nombreux obstacles à l'écoulement de l'eau recensés par l'ONEMA sur la moitié nord du territoire (digues, seuils en rivière...). Le sud et les grands réservoirs biologiques du SDAGE sont davantage épargnés.
- Les enjeux liés à l'eau sont nombreux sur ce territoire. Ils s'articulent autour de trois axes : la disponibilité de la ressource entre les différents usages de l'eau, la réduction des pollutions pour atteindre le bon état global des cours d'eau et des nappes souterraines, la qualité des milieux aquatiques. Concernant la ressource :
 - L'équilibre besoin/ ressource pour répondre aux différents usages dans le respect du bon état des eaux.
 - La gestion patrimoniale des eaux souterraines et la valorisation des potentiels des eaux souterraines de très bonne qualité, (le thermalisme, la cosmétique, l'embouteillage de l'eau minérale naturelle).
 - Les aménagements liés à l'accès à l'eau pour les loisirs avec une diversité d'activités gravitant autour des loisirs aquatiques (Antilles de Jonzac, nautisme, plans d'eau formés par d'anciennes carrières).
 - L'anticipation des vulnérabilités aux effets du changement climatique, en particulier à la réduction prévisible des débits des cours d'eau.
- Le déploiement de l'écologie Industrielle Territoriale est un enjeu transversal de développement durable ; il peut concerner entre autres la remise en état des anciens sites d'activités potentiellement pollués dans une perspective de gestion économe du foncier.
- La prise en compte des risques dans les choix d'aménagement, notamment 3 risques plus présents :
 - le risque inondation, pour lequel les outils de gestion du risque sont instaurés : le PGRI à l'échelle du bassin Adour-Garonne ; 3 PAPI engagés ; 2 PPR multirisques approuvés incluant un volet mouvements de terrain (Jonzac et Pons) ;
 - le risque feu de forêt, pour les massifs de la Double et de la Lande classés à risque fort par le PDPFCI ; un PPRIF est en cours d'élaboration.
 - le risque submersion marine (6 communes concernées) ; il existe un Plan digues départemental.



- Le développement de la production d'énergie renouvelable en particulier par le renforcement des actions en faveur des filières prioritaires : géothermie, biomasse, solaire, dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie Positive.
- La maîtrise de l'énergie, par l'organisation des déplacements, par la sobriété énergétique des équipements publics, par la rénovation énergétique du parc ancien de logements, est un enjeu à la fois face aux émissions de gaz à effet de serre, à la lutte contre la précarité énergétique d'une partie des ménages et au développement d'activités et d'emplois nouveaux.
- Le maintien des superficies forestières face aux objectifs régionaux et nationaux de production d'énergie-bois et compense une partie des GES par le stockage du carbone.
- L'adaptation du territoire au changement climatique, enjeu lié notamment au bien-être de la population face notamment à l'indice de chaleur urbaine, et enjeu impactant pour les productions agricoles, lié notamment à la ressource en eau

3. Des enjeux au projet de PADD et au DOO

3.1 Des scénarios

Trois scénarios ont été imaginés en fonction des tendances à l'œuvre dans et hors du territoires en lien également avec l'évolution économique et des modes de vie.

Scénario 1 – la rupture interne

Dans ce scénario, le territoire est fortement influencé par 2 dynamiques : celle de Bordeaux au sud avec une forte croissance « sous pression de Bordeaux », purement résidentielle et accentuée par le TGV Bordeaux/Paris en 2H ; celle de Cognac et Saintes, plus faible. Les éléments d'unité du territoire peinent à se renforcer si une politique volontariste n'est pas mise en place.

Scénario 2 – le laboratoire du tourisme durable

La stratégie touristique est utilisée comme levier de l'unité territorial en intégrant l'énergie comme point d'appui à un positionnement « tourisme vert et durable ».

Scénario 3 – la ruralité innovante

L'innovation et l'énergie comme vecteur d'affirmation et de croissance économique et comme vecteur d'unité territoriale. Cette stratégie est fortement conditionnée au développement du numérique et permet de mieux articuler l'action pour valoriser l'influence Bordelaise au profit de l'ensemble.

Cette phase de prospective a relevé un large plébiscite du scénario 3 auprès des élus, néanmoins certains éléments dans les autres scénarii ont alimenté la constitution du scénario de référence. Ces éléments contribuaient pour certains déjà à la stratégie du territoire.

Dans le Scénario 1: la nécessité de saisir et de transformer les dynamiques métropolitaines bordelaises en lien avec les système économique local , pour attirer des porteurs de projet et des entreprises sur le territoire, mais aussi renforcer l'attractivité résidentielle pour les actifs et les familles.

Dans le Scénario 2: le moyen de déployer et renforcer une stratégie éco-touristique prenant appui sur le numérique, déjà activée ; et le vecteur d'une politique patrimoniale volontariste de reinvestissement du parc de logements permet de limiter la consommation d'espace, valoriser et préserver le patrimoine, la qualité de vie de la population.

De ce travail est né un scénario dit de référence, intitulé un territoire plein d'énergies, en référence à la fois à la politique poursuivie par le territoire de transition énergétique, des dynamiques de flux à l'œuvre, des partenariats tissés et des énergies locales mobilisées pour entreprendre et tendre vers une résilience économique et écologique du territoire.



3.2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le positionnement stratégique

Le positionnement du territoire, affirmé dans le PADD, est celui d'un territoire qui tire parti de son positionnement géographique privilégié en s'appuyant notamment sur un bon maillage d'infrastructure et sa position au cœur de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il s'appuie sur ses ressources, en revendiquant leurs richesses et leurs diversités, ainsi que leurs potentiels pour le développement du territoire notamment énergétique. Il se positionne ainsi comme un ambassadeur de la production énergétique locale.

Les axes de développement

Trois grands axes portent alors le projet de développement du SCoT de la Cdc de la Haute-Saintonge :

Axe 1 : Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.

Conscient de la qualité du patrimoine historique remarquable (églises romanes, patrimoine classé, classement Unesco) comme vecteur de la qualité du cadre de vie pour les habitants, ainsi que de valorisation touristique L'environnement apparaît comme un pilier de l'identité rurale affirmée du territoire dont il est fondamental de préserver et valoriser la diversité et le fonctionnement symbiotique.

Pour cela, le territoire recherche une préservation de la biodiversité en mobilisant de façon durable les ressources, en poursuivant les objectifs d'adaptation au changement climatique et la transition énergétique, afin de réduire, notamment, la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques et nuisances.

Le projet s'attache notamment à poursuivre son engagement en matière d'exploitation du potentiel énergétique du territoire, et d'optimisation des ressources en sensibilisant à l'environnement, en encourageant les initiatives d'écologie industrielle et d'économie circulaire.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entrepreneurial et innovant.

En créant les conditions d'accueil des actifs et des entreprises, le territoire renforce son attractivité économique. Pour cela, il structure son organisation économique en lien avec les infrastructures et permet la digitalisation de l'économie en anticipant les nouveaux modes de travailler et les nouvelles fonctionnalités liées au développement numérique. Il propose une diversification et une qualification des espaces économiques (ZAE, pépinières, hôtels d'entreprises, réseaux d'entrepreneurs..).

Le projet de développement économique se fonde sur :

- L'amplification de l'offre thermique et la diversification des activités éco-touristiques en se fixant pour objectif d'accueillir près de 25 000 curistes d'ici 2030.
- La valorisation des ressources notamment agricole et viticole
- L'accompagnement de la filière énergétique et le développement des énergies renouvelables
- Le développement des activités artisanales en lien avec la filière bois, écoconstruction...

Axe 3 : Renforcer l'attractivité touristique et résidentielle par une offre compétitive et inventive.

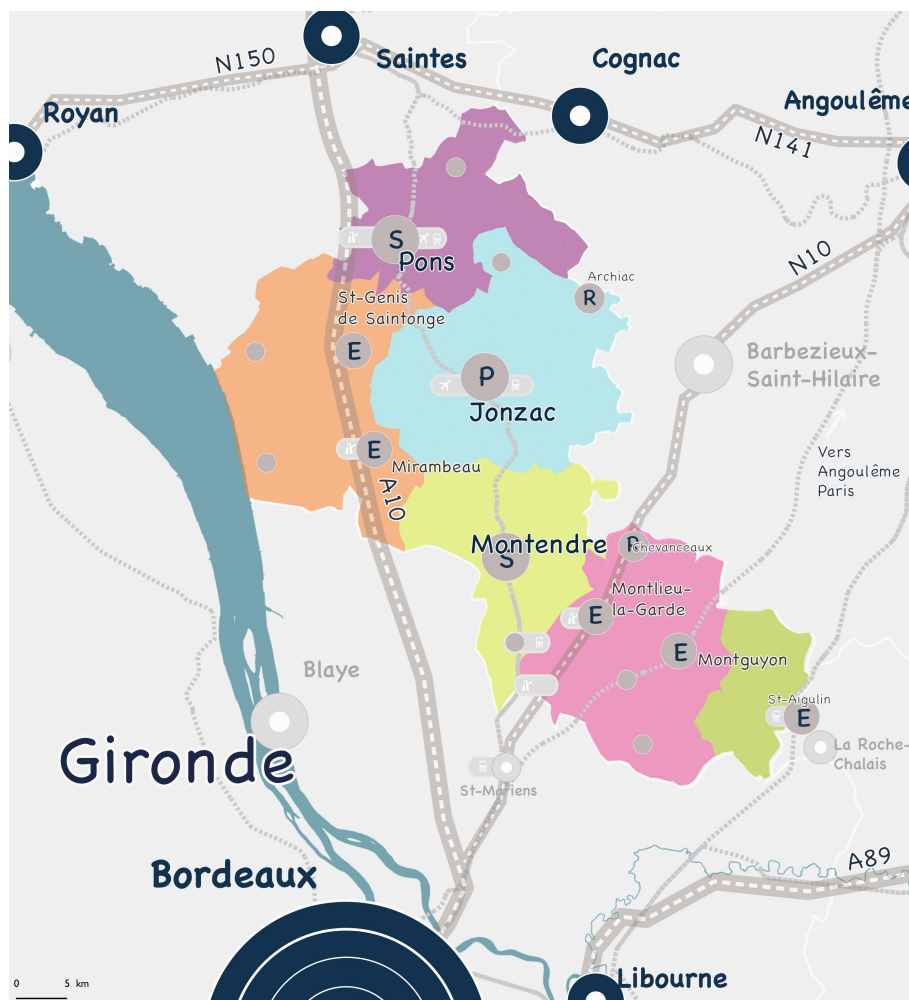
Pour assurer l'accès aux équipements, services, emplois et aménités, le territoire renforce son armature urbaine, vers un développement équilibré s'appuyant sur les espaces de vie. Il renforce ces derniers tout en organisant la complémentarité des pôles, avec :

- Le pôle de Jonzac (associant les communes de Saint Germain de Lusignan, Saint Martial de Viterne et Saint-Simon de Bordes, Ozillac), en tant que centralité principale de par son poids et rayonnement économique, touristique, d'équipements et de services (avec les Thermes, le Centre Hospitalier de Saintonge..).



- Les pôles majeurs de Pons (associé à Mazerolles, Bougneau, Avy), et de Montendre, ont vocation à structurer et équilibrer le territoire par une offre d'équipements et de services de niveau supérieur pour contribuer au rayonnement et à l'irrigation de l'offre sur l'ensemble du territoire.
- Les pôles d'équilibre ont vocation à structurer le territoire et à proposer plus localement une offre d'équipements et de service de proximité, accessibles rapidement à l'échelle des espaces de vie.
- Les pôles relais comme les pôles d'équilibre ont vocation à irriguer le territoire et offrir les équipements et les services nécessaires aux espaces de vie. Ils ont néanmoins la particularité d'être à l'articulation entre des espaces de vie interne et externe.
- Les communes rurales qui disposent d'une offre locale (commerces et équipements de proximité, entreprises..) et joue un rôle dans la vitalité du monde rural, notamment pour les communes ne disposant d'aucun service.
- Les communes rurales n'offrant pas ou peu d'équipements ou de services à la population.

Le territoire accompagne pour cela des pratiques de mobilité diversifiées à toutes les échelles. Il conçoit une politique de mobilité cohérente avec l'aménagement du territoire et la stratégie de déploiement des activités économiques et de l'emploi.



Une armature multipolaire :

- P** Centralité principale
Pôle de Jonzac
- S** Centralité secondaire
Pôle de Pons
Pôle de Montendre
- E** Centralité d'équilibre
- R** Centralité relais
- Commune rurale relais
- Autres communes

Des espaces de vie aux influences et dynamiques différenciées :

- Espace de vie de Jonzac**
 - Une influence du littoral et du Cognaçais
 - renforcée par l'activité touristique & thermique
 - sur l'axe La Rochelle-Saintes-Bordeaux
- Espace de vie de Pons**
 - Une influence du littoral et du Cognaçais
 - renforcée par une desserte optimale (A10, axe ferroviaire Saintes-Bordeaux)
- Espace de vie de Mirambeau, St-Genis de Saintonge**
 - Une attractivité des communes estuariennes
 - Une desserte optimale comme levier (A10)

- Espace de vie de Montendre**
 - Une attractivité résidentielle forte
 - renforcée par une desserte optimale (A10, axe ferroviaire Saintes-Bordeaux)
- Espace de vie de Montguyon**
 - Une attractivité résidentielle forte
 - Une organisation multipolaire articulée autour de la N10 et la D730 et l'axe LGV Paris-Angoulême-Bordeaux.
- Espace de vie de Saint-Aigulin**
 - Une attractivité résidentielle
 - entretenue par des relations étroites avec les territoires voisins
 - renforcée par son positionnement sur l'axe ferroviaire Angoulême-Bordeaux



L'influence différenciée de ces espaces de vie est pris en compte dans la stratégie de développement.

Les chiffres du projet de développement.

La stratégie portée par l'ensemble du territoire du SCoT de la Cdc de la Haute-Saintonge doit lui permettre d'offrir de nouvelles capacités de faire pour assurer son développement futur et être lisible à une échelle élargie au cœur de la Nouvelle Aquitaine tant pour les entrepreneurs, que les actifs et touristes.

- Assurer le développement résidentiel pour limiter le phénomène de vieillissement, en accueillant notamment des actifs. Il se fixe un objectif de 88 000 habitants à horizon 2040 et d'un besoin de 9 500 logements supplémentaires.
- Mettre en place les conditions nécessaires à la création d'emplois locaux avec notamment un maintien du taux de concentration de l'emploi élevé (88%). Cela implique notamment de prévoir les espaces de développement économique nécessaires aux besoins endogènes comme exogènes des entreprises. Pour cela le territoire prévoit une enveloppe foncière dédiée au développement économique.
- Limiter la consommation d'espace en cohérence avec les grands objectifs nationaux en favorisant le renouvellement du parc ancien. Le projet retenu envisage une consommation foncière maximale de 600 hectares à horizon 2040, soit 30 ha par consommés en moyenne.

3. 2 Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le DOO traduit réglementairement le PADD. Il traduit les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du projet politique. Il constitue le document cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale...).

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire, qui doivent répondre aux objectifs de logement, transports, commerces et équipements, de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du PADD.

Pour traduire le projet du SCoT, le DOO s'organise en 4 parties :

Partie 1 : le cadre environnemental

La Haute-Saintonge bénéficie d'une richesse des ressources patrimoniales, paysagères et environnementales, qui contribue à la qualité du cadre de vie. Mais ces richesses sous-entendent également un enjeu de conciliation des usages, une gestion équilibrée et durable de ces ressources et de l'environnement.

Le DOO rejoint ici le premier axe du PADD relatif à la valorisation et la préservation des ressources territoriales.

ORIENTATION 1.1

Préserver et valoriser le cadre paysager.

- Valoriser les paysages remarquables et variés
- Favoriser une urbanisation cohérente avec la qualité des paysages
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- Sensibiliser et éduquer à l'environnement

ORIENTATION 1.2

Préserver la biodiversité tout en mobilisant de façon durable les ressources.

- Préserver les continuités écologiques en définissant la TVB et les niveaux de sensibilité et protection appropriées



- Gérer durablement le littoral, espace emblématique du territoire.
- Assurer la préservation et la valorisation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

ORIENTATION 1.3

Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques et nuisances.

- Intégrer la gestion des risques naturels en amont du développement
- Prendre en compte les risques technologiques
- Entretenir la mémoire existante et la culture du risque
- Limiter les nuisances

Partie 2 : le cadre énergétique

La Haute-Saintonge est reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, labellisé Cit'ergie pour ces initiatives et actions en faveur de la réduction de la consommation énergétique locale et le développement des énergies renouvelables. Le projet renforce ses actions en faveur de la transition énergétique en poursuivant l'exploitation du potentiel énergétique, en accompagnant les initiatives d'écologie industrielle et d'économie circulaire et en améliorant la performance énergétique du bâti.

Le DOO reprend ici, l'ensemble des objectifs du PADD relatifs à la question énergétique, afin de mettre en évidence l'ensemble des mesures convergeant vers l'objectif de transition énergétique ambitieux du territoire à savoir produire 100% de l'énergie consommée à horizon 2040 grâce au développement d'un mix énergétique.

ORIENTATION 2.1

Réduire la consommation énergétique tout en répondant aux besoins de la population et des activités.

- Réduire la consommation énergétique
- Améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable

ORIENTATION 2.2

Accompagner la filière énergétique et le développement des énergies renouvelables.

- Poursuivre l'exploitation du potentiel énergétique du territoire.
- Encourager une gestion intelligente de l'énergie.
- Articuler le développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et de l'environnement

Partie 3 : le cadre économique

La stratégie économique, illustrée dans le PADD entend créer les conditions nécessaires au maintien et à l'accueil d'entreprises. Pour cela, il développe une offre foncière et immobilière répondant à la diversité des entreprises et à la promotion des filières existantes et émergentes, dont les filières énergétiques et touristiques.

Le DOO décline ici, la programmation et l'armature du développement économique.

ORIENTATION 2.1

Diversifier et renforcer la lisibilité économique du territoire.

- S'appuyer sur les infrastructures de transport et numérique pour structurer le développement économique.
- Développer une offre foncière et immobilière répondant aux parcours des entreprises et aux attentes des porteurs de projet.
- Favoriser le développement des activités économiques dans le tissu urbain.
- Adapter et qualifier les zones économiques.

ORIENTATION 2.2

Amplifier l'offre thermique et diversifier les activités éco-touristiques.

- Amplifier la vocation thermique
- Mettre en réseau les différents attracteurs touristiques
- Consolider et diversifier l'offre d'hébergements
- Développer et structurer une offre de tourisme d'affaire

ORIENTATION 2.3

Soutenir les filières économiques existantes et émergentes.

- Pérenniser la filière viticole et agricole
- Soutenir l'innovation artisanale
- Valoriser la filière bois

Partie 4 : le cadre spatial

Afin de conforter son attractivité résidentielle et touristique, le territoire accompagne les pratiques de mobilité à toutes les échelles. Il conçoit une politique de mobilité cohérente avec l'aménagement du territoire et son objectif de redynamisation des centres par une politique volontariste de réinvestissement du parc ancien.

Le DOO décline les objectifs chiffrés en matière de besoin en logement, ainsi qu'en terme de politique commerciale.

ORIENTATION 4.1

Accompagner les pratiques de mobilité à toutes les échelles.

- Offrir des solutions de mobilité pour les habitants à toutes les échelles
- Concevoir une politique de mobilité cohérente avec l'aménagement du territoire et de la stratégie de déploiement des activités économiques et de l'emploi.
- Accompagner le développement de l'éco-mobilité.
- Capitaliser sur les mobilités touristiques

ORIENTATION 4.2

Renforcer la lisibilité des espaces de vie et organiser la complémentarité des pôles.

- S'appuyer sur l'armature urbaine multipolaire pour garantir un équilibre territorial.
- Redynamiser les centres et les centre-bourgs.

ORIENTATION 4.3

Répondre aux besoins actuels et futurs des ménages en matière de logement.

- Production de logements.
- Engager une politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine.
- Limiter la consommation à vocation résidentielle.
- Proposer une offre de logements variés pour répondre aux exigences plurielles des ménages

ORIENTATION 4.4

Accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui et de demain.

- Rechercher une complémentarité entre grand commerce et commerces de proximité
- S'adapter aux nouveaux modes de consommation.



Les objectifs chiffrés pour économiser l'espace

Evolution de l'occupation du sol et bilan de la consommation d'espace

D'après l'analyse par photo-interprétation 985 ha ont été artificialisés soit une moyenne annuelle de 98,5 ha/an ;

905 ha relèvent de l'habitat et des équipements soit 92% du volume total ;

Les activités économiques représentent les 8% restant, soit 81 hectares artificialisés sur la période.

Synthèse bilan chiffré de la consommation d'espace passée (tableau).

Méthode analyse	Nature, période et source de la donnée	Grandeur mesurée de la donnée	Limites de la donnée	Bilan chiffré consommation d'espace
MAJIC et Photo-interprétation 2006-2016 (EAU) Projection 2009 - 2019	Evolution des surfaces artificialisées entre 2006 et 2016 (BD Topo) Projection 2009 - 2019	Analyse de la progression des espaces urbanisés à partir des photographies aériennes disponibles.	Méthode précise pouvant néanmoins comporter des biais quant à la typologie de l'occupation des sols.	> 985 ha > 98,5 ha/an

Objectifs de limitation de la consommation d'espace et programmation du SCoT

Dans son DOO, le SCOT fixe les objectifs maximums de consommation d'espace à 20 ans suivants.

Le SCoT prévoit une enveloppe de consommation d'espace de **600 ha maximum** à horizon 20 ans (30 ha/an) ; ce qui constitue un rythme de consommation d'espace diminuant par 3 celui observé précédemment.

Ces objectifs constituent des maximums :

- Que la CdC de la Haute-Saintonge ne dépassera pas, y compris dans l'hypothèse où le développement du territoire impliquerait un accueil de population et de logements supérieurs aux objectifs fixés dans le DOO ;
- Qui s'appliquent aux urbanisations en extension de l'enveloppe urbaine ;
- Qui sont ventilés de la manière suivante :
 - **162 ha pour le développement économique et commercial**, dont 45 ha pour accompagner les entreprises dans le développement de leurs activités en dehors des zones d'activités économique, notamment les activités annexes à l'exploitation viticole (chais, distillation..);
 - **438 ha pour le développement résidentiel** ;

Ces surfaces s'entendent hors grandes infrastructures et projets supra-SCoT.

La mise en œuvre du SCoT et de ces objectifs permet de réduire par 3 le rythme de consommation d'espace.

Les objectifs de programmation du SCoT.

Vocation des espaces	objectif consommation maximale 2020/2040 sur 20ans		soit sur 10 ans
Vocation résidentielle (intégrant les équipements)	438 ha	soit 22 ha /an	219 ha
Vocation économique	162 ha	soit 8 ha /an	81 ha
TOTAL	600 ha	soit 30 ha /an	300 ha



Bilan

Vocation des espaces	consommation passée sur 10 ans	objectifs sur 10 ans	BILAN
Vocation résidentielle (intégrant les équipements)	904 ha	219 ha	diminution par plus de 4
Vocation économique	81 ha	81 ha	stable
TOTAL	985 ha	300 ha	diminution par 3

4. Articulation des documents avec les autres plans et programmes.

Comme le prévoit le Code de l'Urbanisme, et compte tenu du contexte local, le SCoT est compatible avec :

- Les dispositions particulières au littoral prévues aux articles L.146-1 à L.146-9 du code de l'urbanisme
- Les règles générales du fascicule du SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine
- le SDAGE Adour-Garonne 7
- les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
- le plan de gestion du risque inondation (PGRI)
- les dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports

Le SCOT prend aussi en compte, notamment :

- Les objectifs du SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Le Schéma Régional des Carrières
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Charente-Maritime (SDAN)
- Le projet de halte ferroviaire sur Neuvicq





5. Evaluation environnementale

Les textes régissant l'évaluation environnementale :

L'évaluation environnementale repose sur des textes récents, à savoir une directive européenne de 2001 transcrite dans le droit français par des dispositions de 2004 et 2005. Dans ce cadre, les Schémas de cohérence territoriale sont obligatoirement soumis à évaluation environnementale. Celle-ci doit permettre d'apprécier la cohérence entre les objectifs et les orientations du SCoT et les enjeux environnementaux du territoire identifiés par l'état initial de l'environnement. Elle doit identifier les incidences prévisibles du schéma et proposer au besoin des mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser. Elle doit aussi informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.

Méthodologie : L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du SCoT pour être dans une logique de valorisation de l'environnement et d'évitement des impacts plutôt que de leur compensation.

Au global, le projet améliorera la qualité environnementale du territoire. En effet, malgré des effets négatifs liés à la consommation de l'espace agricole, à l'artificialisation des sols (issue des aménagements urbains), à l'augmentation de la population, les incidences environnementales ne seront pas de nature à remettre en cause l'équilibre des espaces agricoles et naturels, à l'échelle du territoire. La mise en œuvre du projet participera de l'amélioration de la biodiversité, des économies d'énergies et de la qualité de l'eau, des paysages notamment. En voici les principaux points, par thème :

Biodiversité et fonctionnalité environnementale :

Le SCOT n'a pas d'incidences négatives sur les fonctionnalités des espaces qui constituent la trame verte et bleue du territoire qui s'appuie principalement sur le réseau hydrographique, les marais et les zones humides ainsi que les boisements : le SCOT protège ainsi strictement les espaces les plus riches de biodiversité qui constituent les « réservoirs de biodiversité » du territoire et il définit des corridors écologiques. Les sites Natura 2000 du territoire (ZPS et ZSC) sont intégrés au sein de la Trame Verte et Bleue du SCoT en tant que réservoirs de biodiversité majeurs. A ce titre, ces espaces, dont la conservation biologique est impérative, bénéficient d'une protection stricte.

Capacité de développement et préservation des ressources :

Les incidences du SCOT sur la consommation des ressources sont celles qui sont nécessaires au développement résidentiel prévu : consommations d'eau et d'énergie, ainsi que de matériaux. Le territoire dispose des capacités pour accueillir le développement attendu. Il ne génère donc pas de pression sur une ressource déficitaire notamment pour l'approvisionnement en eau potable, tandis que le territoire est caractérisé au sein du bassin Adour Garonne en « zone de répartition des eaux », mais le SCOT n'a pas d'objectif aggravant les pressions liées aux prélèvements agricoles. Par ailleurs le SCOT a une incidence très positive sur la valorisation de l'énergie solaire avec à la fois un objectif ambitieux d'équipement en centrales solaires et une mesure d'atténuation des incidences sur l'occupation de l'espace en favorisant la production agricole associée (agrivoltaïque).

Risques naturels et technologiques :

Le SCOT ne comporte aucun objectif ayant une incidence négative sur la prévention des risques. Il a potentiellement une incidence positive sur la réduction du risque feu de forêt en favorisant la gestion et l'exploitation forestière.

Paysage :

Le SCOT fixe des objectifs visant à valoriser et préserver les qualités paysagères et architecturales ; il induit des incidences prévisibles positives. Il peut y avoir une incidence liée à l'implantation des champs photovoltaïques sur de vastes superficies, mais le DOO prévoit des mesures de réduction de cette incidence en établissant une règle pour encadrer ces implantations : elles sont privilégiées sur des



espaces déjà dégradés, ou artificialisés (friches industrielles, anciennes carrières ou décharges, délaissés routiers...) et doivent rechercher la meilleure intégration possible pour limiter leur atteinte aux paysages.

6. Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT

Des indicateurs sont définis dans le dossier de SCoT pour suivre la mise en œuvre du projet. Une nouvelle évaluation du SCoT devra être réalisée au plus tard 6 ans après son approbation ou à sa prochaine révision afin de vérifier que la trajectoire du territoire correspond bien au projet de développement choisi.

Ces indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Scot concernent :

- La préservation des milieux naturels ;
- La consommation d'espace et le niveau de développement résidentiel et économique ;
- Les ressources naturelles ;
- Le développement des transports, des déplacements et du réseau numérique ;
- L'énergie ;
- Les risques et nuisances ;
- Le paysage ;
- Le développement commercial.

Le territoire s'engage dans un pré bilan à 3 ans sur les indicateurs disponibles et les actions menées afin d'évaluer la mise en œuvre du SCOT en continu.

